



Projet méthodologie tarifaire 2019–2023 applicable aux GRD: Premières réactions FEBEG

Audition publique CWaPE 4.05.2017

FEBEG, une Fédération active sur toute la chaîne de valeurs



Table des matières

1. Les grands principes de la méthodologie tarifaire
2. Le tarif PROSUMER
3. Les tarifs d'injection
4. Points d'attention particuliers



1. Les grands principes de la méthodologie tarifaire

- Des grands principes accueillis positivement par la FEBEG:
 - Objectif de stabilité tarifaire;
 - Maîtrise des coûts et visibilité: revenu CAP, plafond pour certaines missions...;
 - Responsabilisation et politique incitative pour le GRD: contrôlables ⇔ non contrôlables, facteur d'efficience, futurs KPI...;
 - Plus grande lisibilité de la structure tarifaire;
 - Uniformisation tarifs de transport et autres tarifs non périodiques.

2. Tarif PROSUMER

- Introduction d'une contribution équitable au réseau des PROSUMERS.
 - Sur sur base de la puissance nette developpable: perte d'opportunités.
 - Non-reconnaissance de la valeur que représente le PROSUMER pour le système énergétique;
 - Empêche la valorisation de l'injection/prélèvement/flex au bénéfice du système;
 - Limite l'encouragement à l'auto-consummation.
 - L'introduction de cette contribution à un impact important pour les fournisseurs:
 - Augmentation importante du risque pour le fournisseur;
 - Maintien de la non-reconnaissance des impacts du PROSUMER sur la gestion sourcing/gestion de l'équilibre pour le fournisseur/BRP.
- => Exemple ultime de la nécessité de faire évoluer le modèle de fourniture.**
- Dans l'attente d'une solution structurelle, la FEBEG plaide pour:
 - Une réflexion globale sur l'évolution nécessaire du modèle de fourniture;
 - Une reconnaissance et une compensation pour le rôle du fournisseur dans la facturation, la perception et le risque de non-paiement de cette nouvelle obligation.

3. Tarifs d'injection

- La transition impose le développement massif d'installations de production renouvelable.
- Le tarif d'injection augmente les coûts et discrimine négativement la production wallonne par rapport aux productions voisines:

Cat	VL (gemiddel de VEA)	BXL	NL	DE	FR	UK
>10 kW	LS: 6,83 €/MWh MS: 3,26 €/MWh	0	0	0	0	n.b.

⇒ Importance cruciale du benchmark et de ses modalités.

- Le tarif d'injection augmente de façon artificielle le niveau de soutien aux installations de production renouvelable et est donc un frein en vue de sa nécessaire intégration dans le marché.

4. Points d'attention particuliers

- Catégorisation d'un poste en coût contrôlable/non contrôlable : nécessité de clarification sur les motivations.
- Délai d'implémentation pour les fournisseurs:
 - En concertation et en discussion préalable avec les fournisseurs.
- Mise à disposition dès que possible des valeurs (ou premières estimations): analyse des impacts clients (simulations) et informations par les fournisseurs.
- Série de modalités pratiques d'application qui seront développées dans la réaction écrite:
 - Uniformité dans les modalités d'application entre les GRD
 - Principe d'un *netcode* distinct par tarif
 - Uniformisation des tarifs de transport: reprise de la structure ELIA?



Contact:

Vincent Deblocq

vincent.deblocq@febeg.be

02 500 85 94

0473 35 24 18